



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### **1. CONDITIONS D'ADMISSION**

**Pour être admis** à pénétrer et à s'installer dans le camping, il faut y avoir été **autorisé par le responsable du bureau d'accueil ou par la direction**. Aucun visiteur ne peut pénétrer dans l'établissement sans y être autorisé.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping **LES CENT CHENES** implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Toute **infraction au règlement** pourra entraîner l'expulsion de son auteur.

### **2. TARIFS**

Nos tarifs comprennent l'accès aux équipements. Les tarifs sont affichés à l'entrée du camping.

Le tarif **visiteur (sans accès piscine)** est de 5.50€ à 6.00 € suivant la période et soumis à l'autorisation du bureau.

**Les visiteurs** sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent et doivent également respecté notre règlement.

### **3. FORMALITES DE POLICE**

Les mineurs non accompagnés de majeurs ne peuvent pas séjourner seuls sur le camping.

L'accès au camping n'est possible qu'aux vacanciers séjournant sur le camping, au préalable ils devront s'être présentés au bureau d'accueil, remplir les formalités et présenter des pièces d'identités.

### **4. ACCUEIL**

**En haute saison** « Azur Grand Soleil » la réception est ouverte au public **uniquement par téléphone le matin** de 9h00 à 12h00 **Ouverte au public de 15h30 à 19h00**

On y trouvera tous les renseignements sur les services du camping.

Des informations pratiques et diverses qui peuvent s'avérer utiles pour votre séjour.

### **5. REDEVANCES**

La réservation est faite à titre personnel, **en aucun cas** vous ne pouvez sous louer ou céder vos droits à la présente réservation sans notre consentement écrit.

L'arrivée retardée n'est pas acceptée sans accord préalable de la direction ou le départ anticipé avant la fin du séjour prévu ne pourra donner lieu à aucune restitution des sommes versées.

Les redevances sont payées au bureau d'accueil suivant les dispositions prises lors de la réservation. Le montant est fixé en fonction du tarif figurant à l'entrée du terrain de camping.

### **6. BRUIT ET SILENCE**

Les campeurs sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. **Les fermetures de portières et de coffres** doivent être aussi discrètes que possible.

**Le silence doit être respecté entre 22h30 et 8h00**

### **7. CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES**

Dans l'enceinte du camping les véhicules doivent rouler à une **vitesse limite de 10km/heure**

Le stationnement ne doit pas entraver la circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux

arrivants.

Entre **22h30 et 8h00** vous ne devez pas accéder au camping en voiture, il faut se garer sur le parking à l'entrée du camping ou à d'autres endroits aux abords du camping et faire preuve de la plus grande discrétion afin de ne pas gêner les autres campeurs.

## **8. TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS**

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à **la propreté, à l'hygiène et à l'aspect décoratif et général du camping**. Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature doivent être déposés dans les **conteneurs mis à la disposition des campeurs** à la sortie du camping. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet effet.

L'étendage du linge sera toléré à proximité des abris à condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra pas être fait à partir des arbustes. En aucun cas il ne doit être étendu sur les rambardes des cabanes ou celles des terrasses des mobil homes.

Les plantations florales et décorations doivent **être respectées, ne pas étendre de linge sur les haies ou passer au travers**. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas autorisé non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

**Toute dégradation** commise à la végétation, aux clôtures au sol ou aux installations du camp sera **à la charge son auteur**.

## **9. SECURITE**

**Incendie** Les feux ouverts et les barbecues individuels au charbon de bois sont rigoureusement interdits sur les emplacements. Les barbecues au gaz et électriques sont permis.

Des **extincteurs** sont à la disposition de tous. **En cas d'incendie il faut aviser immédiatement la Direction**.

Une **trousse de secours** de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

**Vol** Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et il est invité à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de son matériel.

Toutefois il ne faut pas hésiter à signaler à la Direction la présence dans le camping de toute personne suspecte.

## **10. JEUX**

Aucun jeu pouvant gêner le bien être des autres campeurs ne peut être organisé à proximité ou à l'intérieur des installations ou des allées.

Tous les jeux d'eau sont strictement interdits également strictement interdits à l'intérieur des sanitaires également.

**Les jeux de ballons aux abords de la piscine ou dans les allées ne sont pas autorisés afin de préserver les végétaux et la tranquillité des autres résidents**

**11. PISCINE** La **piscine** est ouverte à partir de la mi-avril jusqu'à mi-septembre **selon les conditions climatiques. Horaires de 9h30 à 19h30**

La Direction n'est pas responsable de la surveillance de la piscine.

Les **enfants sont sous la seule responsabilité de leurs parents ou accompagnants adultes**.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

L'accès à la piscine est **réservée uniquement à la clientèle**, la douche est obligatoire avant la baignade, la nourriture est interdite autour du bassin ainsi que la cigarette. Les chaussures doivent rester à l'extérieur dans les étagères prévues à cet effet. Les maillots de bain sont obligatoires (**slips**), **les shorts et bermudas ne sont pas autorisés**.

Les sauts et les cris autour du bassin ne sont pas autorisés. Si la direction estime qu'un résident du camping porte préjudice au calme du bassin, il pourra générer une exclusion qui sera provisoire ou définitive.

## **11. EMPLACEMENT « GRAND CONFORT ou LUXE »**

**La réservation est définitive après réception d'un acompte de 30% du montant du séjour et le solde doit être réglé 30 jours avant l'arrivée impérativement.**

Pour **les courts séjours de moins de 7 nuitées** il faut régler **la totalité du séjour à la réservation.**

AUCUN REMBOURSEMENT DU SEJOUR ou de l'acompte EN CAS D'ANNULATION sauf **SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE ANNULATION « CAMPEZ COUVERT »** avec justificatifs fournis uniquement selon « les conditions générales » ou bien, en accord exceptionnel de la Direction.

A réception de l'acompte une confirmation de réservation est adressée par email ou courrier postal.

Toute modification envisagée concernant votre séjour (nombre de personnes ou visiteurs) doit être immédiatement signalée à la réception qui est en droit de refuser ou d'accepter la **MODIFICATION DE RESERVATION** en fonction du taux de remplissage de l'établissement et des normes en vigueur. En cas de modification consentie, le client doit s'acquitter immédiatement de la somme due en supplément de sa réservation initiale conforme au bon de réservation.

**Pour les séjours non réservés :** Le montant du séjour est intégralement dû dès l'arrivée avant l'installation.

**Arrivée :** Uniquement à partir de 15h30 et au plus tard à 19h00

**Les retards en « place camping » sont susceptibles d'être refusés afin de ne pas perturber les résidents. Aucun remboursement ne sera accordé pour la nuitée perdue.**

**Départ :** Uniquement à partir de 8h30 et avant 12h00 (rendez-vous à prévoir pour place Luxe ou bien dans le cas d'une location de réfrigérateur)

## **12. LOCATION**

La réservation est vivement conseillée. AUCUNE PERSONNE SUPPLEMENTAIRE AUTORISEE sans accord préalable de la direction (**bon de réservation ou réservation sur le web** attestant le nombre d'occupants prévus) **Le nombre d'utilisateurs ne peut pas dépasser la capacité d'accueil du logement.** En cas d'abus, ceci entraînerait une rupture immédiate et définitive de la réservation **sans aucun remboursement** de la part de notre établissement.

La réservation est faite à titre personnel, en aucun cas, vous ne pouvez sous-louer ou céder vos droits à la présente réservation sans notre consentement écrit.

L'arrivée retardée ou un départ anticipé avant la fin du séjour prévu ne pourra donner lieu à AUCUNE restitution des sommes versées.

**La réservation est définitive après réception d'un acompte de 30% du montant du séjour et le solde doit être réglé 30 jours avant l'arrivée impérativement.**

**Pour les courts séjours de moins de 7 nuitées il faut régler la totalité du séjour à la réservation.**

A réception de l'acompte et du BON DE RESERVATION ou RESERVATION WEB EN LIGNE nous vous ferons parvenir une confirmation de réservation par email ou courrier postal.

**AUCUN REMBOURSEMENT DU SEJOUR ou de l'acompte EN CAS D'ANNULATION  
sauf SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE ANNULATION « CAMPEZ COUVERT »**

avec justificatifs fournis uniquement selon « les conditions générales » ou bien, en accord exceptionnel avec la Direction.

Toute modification en cours de séjour (nombre de personnes ou visiteurs) doit être immédiatement signalée à la réception qui est en droit de refuser ou d'accepter la **MODIFICATION DE RESERVATION** en fonction du taux de remplissage de l'établissement et des normes en vigueur de sécurité. En cas de modification consentie, le client doit s'acquitter immédiatement de la somme due en supplément de sa réservation initiale conforme à la réservation.

**Arrivée : Remise des clés à la réception, uniquement à partir de 16h et au plus tard à 19h00.** ARRIVEE TARDIVE à signaler à la réservation.

Une caution de 350 euros vous sera demandée à votre arrivée. Elle vous sera restituée à votre départ après l'état des lieux et après la vérification du ménage qui doit être fait « PRET A LOUER » à l'identique de la remise des clefs.

**Si le linge de maison est fourni il doit être plié et répertorié par vos soins.**

Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire.

Pour éviter toute contestation, le locataire voudra bien contrôler et signaler à la réception toute anomalie dans les 24h suivant son arrivée.

**Départ: Après 8h30 et Avant 10h, sur rendez-vous préalable (inventaire, état des lieux).  
Le nettoyage final est assuré par le locataire.**

AUCUNE ARRIVEE OU DEPART NE SONT ACCORDES EN DEHORS DE CES HEURES SAUF ACCORD EXCEPTIONNEL AVEC LA DIRECTION

**Si la Direction le juge nécessaire, un forfait nettoyage sera facturé 50 euros.** Au départ du locataire la location doit être rendue propre, vaisselle faite et essuyée, les sanitaires sont nettoyés et essuyés, En cas de départ précoce ou en dehors des heures d'ouverture de la réception avec l'accord de la Direction, la location sera contrôlée ultérieurement et la caution sera renvoyée ou annulée sous 8 jours ou en cas de chèque de caution, il sera détruit.

Dans le cas où un montant est retenu vous en serez avisé dans les 48 heures suivant votre départ.

**Les locations sont toutes NON FUMEUR**

#### **14. ANIMAUX et GARAGE MORT et VISITEURS**

**Les animaux ne sont pas admis** sur le camping. Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain. Le garage mort n'est pas admis. **Les visiteurs sont payants (voir tarif) leur présence est soumise aux conditions générales et UNIQUEMENT avec un accord de la direction selon la capacité d'accueil et les conditions de la visite au sein de l'établissement.**

**Chaque campeur doit respecter le règlement du Camping Les Cent Chênes. La Direction du camping se réserve le droit d'expulser tout contrevenant au règlement intérieur - Seul le tribunal de Grasse est compétent en cas de litige.**